

Projet de réforme des caisses de retraite

Le gouvernement compte saisir les syndicats

Le projet de réforme du régime des retraites au Maroc dans sa version proposée par le gouvernement Benkirane sera remis aux centrales syndicales avant son adoption au parlement. Le dit projet objet de polémique, a déjà reçu l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Selon les informations relatées par la presse, Mohamed El Khalfi, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, a déclaré qu'après l'annonce de l'avis du CESE, le projet de réforme des caisses de retraite sera soumis à l'appréciation des différentes centrales syndicales avant son passage dans les circuits parlementaires. Le ministre qui défend le projet de réforme des retraites confirme que les droits acquis des Marocains dans le domaine des retraites seront préservés avant de rappeler que le modèle proposé par le gouvernement en matière de réforme des retraites sera progressif, global et solidaire, garantissant l'équité des droits et obligations. De même, dit-il, le projet en question qui doit être adopté avant la fin de l'année 2015 veillera au maintien de la possibilité de retraite anticipée et de bonne gouvernance des différentes caisses avec les meilleurs placements possibles. A l'heure où nous mettons sous presse, les syndicats pré-

cisent n'avoir encore rien reçu. Pire encore, disent-ils, le problème n'est pas aussi facile et banal que ne le croit le gouvernement. La réforme des retraites concerne des millions de Marocains, et doit faire l'objet d'un débat politique et social. Selon Belarbi, de la CDT, seules les négociations dans le cadre du dialogue social peuvent aboutir à une réforme consensuelle et acceptée par tous. De son avis, le mémorandum commun adressé au chef du gouvernement le 18 juillet 2014 retrace les grandes lignes du cahier revendicatif et les priorités fixées par les trois grandes centrales syndicales (UMT, CDT et la FDT). Pour rappel, le projet de réforme des caisses de retraite a été soumis au CESE pour avis. Ce dernier vient en fait de donner son avis en proposant la prolongation de l'âge de départ à la retraite à 63 ans à raison de 6 mois par an pendant les six prochaines années avec toutefois, la possibilité de départ à la retraite à 65 ans sur option de l'intéressé. Le Conseil propose aussi d'établir une loi-cadre avant juin 2015 qui regroupe les principes directeurs et schéma cible de la réforme globale des régimes de retraites. Pour le CESE, la viabilité minimale du système actuel est de cinq ans concernant la réforme paramétrique.

Fairouz El Mouden